

SÉANCE PUBLIQUE DU 18 MAI 2017

RÉUNION PUBLIQUE DU 18 MAI 2017

Présidence de M. Claude KLENKENBERG, Président.

Mme Myriam ABAD-PERICK et Mme Marie-Noëlle MOTTARD siègent au bureau en qualité de secrétaires.

Mme la Directrice générale provinciale et M. le Gouverneur assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 15h20'.

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 18 mai 2017 ouverte.

M. RASSAA, avez-vous des Conseillers à excuser ?

M. RASSAA.- M. BERGEN.

M. LE PRESIDENT.- M. HODY, vous avez des Conseillers à excuser ?

M. HODY.- Mme CAROTA et M. GILLON.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- Pas d'excusé.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur CULOT ?

M. CULOT.- M. ZACHARIAS et M. STEIN.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur SPITS ?

M. SPITS.- Nous sommes au grand complet.

M. LE PRESIDENT.- Merci.

I.- Ordre du jour**II.- Ordre du jour complémentaire****III.- Communication de Monsieur le Président.**

M. LE PRESIDENT.- Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour, l'ordre du jour des questions d'actualité et une note relative à la déclaration 2016 de mandats et de rémunération à la Région wallonne qui doit être rentrée pour le 30 juin au plus tard.

Enfin, je vous rappelle qu'au terme de la séance publique de ce jour, se tiendra une séance à huis clos qui portera sur un dossier.

IV.- Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé. Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 27 avril 2017.

Je donne la parole à Mme la Première Secrétaire pour la lecture de ce résumé.

(Mme ABAD-PERICK, Première Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 27 avril 2017).

M. LE PRESIDENT.- Merci Mme la Première Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de séance.

V.- Questions d'actualité

Document 16-17/A11 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative aux mesures d'économie prévues pour le programme « Annoncer la couleur ».

Document 16-17/A12 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à PUBLIFIN-NETHYS.

M. LE PRESIDENT.- Point 2 de l'ordre du jour actualisé (documents 16-17/A11, 16-17/A12).

Vous trouverez sur votre banc l'ordre du jour des questions d'actualité qui comporte deux points.

Pour la première question référencée 16-17/A11, je donne la parole à Monsieur Jean-François CLOSE-LECOCQ.

SÉANCE PUBLIQUE DU 18 MAI 2017

M. CLOSE-LECOCQ, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci M. le Président. M. le Gouverneur, Mme la Directrice générale provinciale, Mesdames et Messieurs les Députés, Chers Collègues.

Dans son numéro 66 du périodique «Cinq à la Une » publié par l'APW et datant de mars 2017, en bas de la page 3, un article a retenu mon attention et mentionne : « Des mesures d'économie prévues pour le programme « Annoncer la Couleur ». Qu'en est-il exactement ?

Comme mentionné sur leur site www.annoncerlacouleur.be , « Annoncer la Couleur » est donc un programme fédéral d'éducation à la citoyenneté mondiale en milieu scolaire qui propose aux futurs enseignants et aux enseignants des démarches pédagogiques participatives pour aborder avec leurs élèves des questions de citoyenneté mondiale. Il a aussi pour vocation principale d'éveiller et de former les élèves de 3 à 18 ans aux interdépendances mondiales, et de les inciter à agir en citoyens responsables et de contribuer à un monde plus juste et plus durable.

Voilà bien des objectifs d'une criante actualité et pour lesquels tout le monde politique s'entend à développer les moyens nécessaires pour soutenir de tels programmes aussi bien au sud qu'au nord du pays.

En effet, ce programme en route depuis 20 ans est financé par la Coopération belge au développement et coordonné depuis l'agence belge au Développement avec le soutien des provinces wallonnes et flamandes ainsi que la Cocof. Notre province, pour information est partenaire et c'est le centre culturel des Chiroux qui s'est vu confier la mission de coordination.

En octobre 2016, le Vice premier Ministre et Ministre de la Coopération au Développement Mr Alexander DE CROO a annoncé qu'il voulait réduire le montant des subventions accordées à « Annoncer la couleur/kleur Bekennen » et d'autres programmes soutenus par son département fédéral.

L'APW, Association des Provinces Wallonnes et son homologue néerlandophone, le VVP, ont réagi en interpellant le Cabinet du Ministre DE CROO soulignant, je cite : « la valeur irremplaçable du programme « Annoncer la couleur » et son importance dans le contexte mondial que l'on connaît où l'actualité est notamment à des questions sur la migration, le dialogue interculturel et la mondialisation ».

En définitive, il semble que le subside sera moins raboté qu'initialement mais le programme « Annoncer la couleur » devra réaliser des économies de 7% l'an soit une économie de 176.000 € sur un budget annoncé.

Les questions qui se posent sont: comment l'antenne en Province de Liège est-elle impliquée actuellement dans les programme de « Annoncer la Couleur » et à hauteur des quels montants ? Comment ces mesures d'économies ont-elles été impactées dans ce programme en 2017 et plus particulièrement les actions prévues par la Province de Liège ? Enfin, comment la Province de Liège et plus particulièrement la majorité PS-MR compte t'elle traduire en chiffre cet engagement moral et donc compenser dans les lignes budgétaires du budget 2018, cette coupe budgétaire fédérale dans un programme dont j'ose espérer que tout le monde ici trouve l'utilité et la pertinence ?

SÉANCE PUBLIQUE DU 18 MAI 2017

Je vous remercie de votre attention

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. Monsieur Paul-Emile MOTTARD, Député provincial – Président, je vous invite à donner la réponse du Collège provincial.

M. MOTTARD, Député provincial – Président (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues,

Comme on vient de le rappeler, « Annoncer la Couleur » est financé par la Coopération belge au Développement et coordonné par l'Agence belge de développement et est régi sur base d'un contrat-programme d'une durée de 5 ans, 2014 à 2019. Le projet initial est d'un budget total soit de 12 947 000 euros. En 2016, c'est plus de 2,5 millions d'euros qui ont été alloués à ce projet.

Je m'inscris évidemment dans la question qui a été posée puisque vous avez tiré l'information dans le journal de l'Association des Provinces wallonnes et effectivement le 31 octobre, le Ministre de la Coopération au développement, Alexander DE CROO a annoncé qu'il souhaite avoir un accord avec l'Agence Belge de Développement afin de réduire le montant total des subventions accordés à trois programmes et « Annoncer la Couleur » était l'un de ceux-ci.

Le 31 novembre 2016, l'APW et son équivalent néerlandophone ont envoyé des courriers communs par rapport à la situation avec la particularité que ce courrier a enclenché deux réunions, une le 21 décembre 2016 et une le 25 janvier 2017, avec le Cabinet du Ministre et les associations provinciales francophone et néerlandophone. Lors de cette réunion, le Cabinet a indiqué que cette restriction budgétaire n'était pas corrélée à la qualité du programme mais découlait d'une demande de diminuer le budget total attribué à la coopération au développement.

Début février, le Ministre a finalement pris sa décision sur le sujet et le budget total du programme « Annoncer la Couleur » passera donc, en 5 ans, de 12 947 000 à 12 000 000.

Depuis lors, la coordination de l'Agence de Développement a travaillé sur des propositions concrètes de diminutions des dépenses prévues. Par exemple, durant cette année 2017, il n'y aura pas de remplacement d'agents qui sont en congé ou il y aura une diminution des frais de formation, d'études ou d'événements.

En province de Liège puisque, il y a une particularité, ce n'est pas directement la Province qui gère le programme mais bien le Centre culturel des Chiroux dans le cadre de l'opération Tempo Color qui est une grosse opération menée par le Centre culturel en septembre.

Sur 2017, la seule répercussion directe en province de Liège est le non remplacement d'une personne pendant le congé de maternité dans la structure pilotée par les Chiroux.

Pour le reste, ce sont une série de coupes, je l'ai dit tout à l'heure, dans certains événements où dans l'organisation, par exemple, le recours à des experts.

SÉANCE PUBLIQUE DU 18 MAI 2017

Bref, rien de significatif pour le moment mais il faudra rester attentif au contrat programme suivant... C'est là bien sûr que l'Association des Provinces wallonnes demeurera avec son homologue du VVP particulièrement vigilants.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial - Président. Pour la question référencée 16-17/A12, je donne la parole à Monsieur Marc HODY, Chef de groupe.

M. HODY, Chef de groupe (à la tribune).- Monsieur le Président, Mes chers Collègues, M. le Gouverneur, Madame la Directrice générale.

La Commission d'enquête parlementaire chargée d'examiner la transparence et le fonctionnement du Groupe PUBLIFIN a présenté son premier rapport intermédiaire le jeudi 11 mai 2017.

Parmi les nombreuses recommandations émises par la Commission d'enquête, certaines sont émises à l'attention du Conseil d'administration de PUBLIFIN.

Il nous apparaît que l'actionnaire majoritaire, en l'occurrence la Province de Liège, ne peut rester silencieux, de surcroît en prévision de la prochaine Assemblée générale.

Le Collège a-t-il pris connaissance de ce rapport et plus particulièrement de l'ensemble des recommandations ?

Quels moyens le Collège mettra-t-il en œuvre afin de veiller à l'application de celles-ci lesquelles participent non seulement de la sauvegarde des intérêts de la Province en tant qu'associé public mais aussi du respect de la législation en vigueur ?

Et je dois vous dire qu'au-delà de cette question par rapport à notre Assemblée, au mois de janvier, le Collège provoquait parce qu'après quelques semaines où le scandale a éclaté, il apparaissait important pour le Collège de provoquer une Assemblée générale.

Je pense que ce rapport de la Commission d'enquête est qualifié de toutes parts, de la manière la plus gracieuse pour les uns de la plus disgracieuse pour les autres. Moi, j'aurai du respect pour ces dizaines d'heures de travail que l'on peut qualifier comme on veut. Des dizaines d'heures de travail avec des opinions émises par des parlementaires dans l'exercice de leur fonction. Alors quand on souhaite au sein de notre groupe, et je sais que d'autres groupes le souhaitent, personne n'a le monopole de la gouvernance et personne ne peut s'arroger le mérite d'avancer tout seul. On est plus dans le rythme et dans le calendrier et les personnes qui doivent se reconnaître dans mon propos se reconnaîtront. Alors, par rapport à ce rapport, on a entendu dire et le Bureau de la Commission d'enquête le dit lui-même, par précaution, j'ai envie de dire, manuscrite, c'est un non paper, c'est un rapport intermédiaire, il faudra attendre le rapport définitif voté par le Parlement wallon.

J'en reviens à ce qui est vraiment primordial dans ce dossier, c'est la responsabilité. La responsabilité de notre assemblée qui envoie des représentants au Conseil d'Administration de PUBLIFIN et qui est, vis-à-vis de l'opinion publique, garant de la manière dont les choses avancent.

SÉANCE PUBLIQUE DU 18 MAI 2017

Alors j'aimerais savoir comment le Collège envisage ce rapport, la manière dont il compte mandater les représentants à l'Assemblée générale de PUBLIFIN et au vu de ce que nous avons encore appris cet après-midi relativement à des rémunérations dans le chef de NETHYS qui seraient payées par des sociétés extérieures elles-mêmes administrées par des administrateurs eux-mêmes présents au sein du Conseil d'Administration de NETHYS. Je vous avoue que, dans l'intérêt général et je le redis, nous n'avons pas le monopole des bonnes intentions mais je pense que nous devons avancer rapidement, pas dans la précipitation mais avancer rapidement pour que la politique au sens noble du terme puisse se réapproprier le contrôle de cet outil qui est important pour chacun.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. Monsieur Paul-Emile MOTTARD, Député provincial – Président, je vous invite à donner la réponse du Collège provincial.

M. MOTTARD, Député provincial – Président (à la tribune).- Chers Collègues.

Monsieur le Conseiller,

Permettez-moi d'être quelque peu surpris par certains aspects de votre question.

Comme moi, vous siégez au Conseil d'Administration de PUBLIFIN. Notre rôle, vous le savez, n'est pas à prendre à la légère. Les décisions que nous prenons sont fondamentales pour l'avenir de cette société que d'aucun reconnaît performante. Les comptes et bilans d'ailleurs ont été votés lundi passé par nos instances.

Ces décisions concernent également plus de 3000 travailleurs c'est pourquoi je souhaite que nous ne nous précipitions pas.

Croyez bien que je suis conscient de l'attente et du besoin de réformer.

Travail. Toutefois, il est utile aussi de ne pas laisser courir des bobards sur le rythme de notre travail. Le calendrier de nos conseils d'administrations : le dernier qui s'est tenu lundi le 16 mai et qui a approuvé les comptes. Mardi prochain, le 23 mai, nous examinerons le dossier RESA. Le 30 mai, nous avons un Conseil d'Administration avec le dossier ELICIO et les participations. Le 13 juin, nous aurons un Conseil d'Administration avec à l'ordre du jour les Médias et Télécom. Le 27 juin, c'est l'Assemblée générale de PUBLIFIN et le 11 juillet, c'est à l'ordre du jour Assurances et Crédits. Voilà je pense quand même un rythme de travail particulièrement dynamique.

Chers Collègues, c'est la sérénité qui doit présider à nos travaux. La vie économique de notre province mais également l'emploi, la bonne gouvernance et les intérêts des différents actionnaires priment. Ils priment sur des mesurette populistes qui ne serviraient en fait que la campagne électorale à venir.

SÉANCE PUBLIQUE DU 18 MAI 2017

Par ailleurs, je vous rappelle que le rapport de la commission d'enquête et vous l'avez dit vous-même n'est qu'un rapport intermédiaire. Des auditions et on en a la preuve, ont encore lieu et un rapport définitif doit être établi et à tout le moins approuvé par le Parlement wallon. Par ailleurs nous attendons également un audit du Gouvernement wallon qui nous éclairera probablement objectivement sur certains points du dossier.

Cependant, je constate dès à présent que dès aujourd'hui vous emboitez, Monsieur Hody, le pas de la commission et quand vous examiner le rapport de la Commission, c'est le démantèlement du groupe qui sera à l'ordre du jour.

Dites-vous bien que le Collège provincial a bien entendu pris connaissance du rapport intermédiaire et est particulièrement attentif à ce dossier. Dois-je vous rappeler que deux de ses membres, avec ma Collègue Katty FIRQUET, nous faisons partie du Conseil d'administration de PUBLIFIN.

Sans vouloir trop polémique parce que je trouve que le sujet mérite un peu plus de retenue, sachez, Monsieur le Conseiller, que la Province de Liège, actionnaire majoritaire demeure très attentive au dossier de PUBLIFIN mais surtout lucide.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial. M. HODY, vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

M. HODY, Chef de groupe (à la tribune).- Chers Collègues, mesurette électorales en prévision de 2018 mais je rêve ! Qui est dans les mesurette électorales, c'est vous ou c'est moi. Nous avons l'occasion véritablement de pouvoir reprendre le contrôle de NETHYS, en tout cas de s'engager à le faire, certains ont renâclés. Si vous estimez qu'agir au plus vite vis-à-vis à des personnes qui gagnent 1 million d'euros par an, si vous estimez que c'est une mesurette électorale de reprendre le contrôle sur la désignation des administrateurs qui vont présider aux destinées d'un groupe précisément de 3 milliards d'euros, ça vous regarde mais ce n'est pas ma perception.

Vous me faites aussi un autre procès d'intention, c'est celui d'emboiter le pas de celui de la Commission d'enquête quant au démantèlement du groupe. Je m'inscris absolument pas dans cette perspective. J'ai déposé une note, vous le savez très bien qui n'est en aucune manière l'expression d'un quelconque démantèlement que ce soit. J'ai parfaitement conscience de la mission, de l'intérêt général et de la hauteur de notre mission.

Je vous rejoins sur la sérénité. S'exprimer quant aux orientations dans un cadre démocratique m'apparaît tout à fait admissible en démocratie et je dirais même que c'est très sain de pouvoir le faire.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. Une nouvelle intervention Monsieur le Député provincial – Président ?

M. MOTTARD, Député provincial – Président (à la tribune).- Oui Monsieur le Président.

Deux réflexions, Président.

Je pense que le Groupe ECOLO sur le dossier PUBLIFIN c'est comme sur le dossier des Provinces : il faut supprimer les Provinces parce qu'elles ne servent à rien mais on garde le personnel.

La démarche de la Commission, du rapport intermédiaire de la Commission, a pour objectif le démantèlement du groupe PUBLIFIN et donc, moi je vous mets en garde sur le fait que le Conseil d'administration, qui hormis vous d'ailleurs, qui avez participé aux réflexions précédentes, est un nouveau Conseil d'Administration. Les dates que j'ai citées témoignent bien de notre préoccupation de bien posséder tout le dossier de PUBLIFIN et d'examiner, c'est ça qui est un peu agaçant, parce que ce que vous laissez dire à la tribune, c'est comme de dire qu'on n'avait pas abordé les sujets en conseil d'administration. On a abordé FINANPART, on a abordé NETHYS, on a abordé la réflexion sur la rémunération du management, tous ces points sont sur la table mais ce n'est pas en se précipitant devant une caméra de télévision qu'on va régler le problème. Nous nous souhaitons travailler dans la sérénité et dans l'enjeu économique pour notre région mais aucun point, il n'y a aucun sujet tabou dans le dossier PUBLIFIN. Nous l'avons dit en Conseil d'administration, je l'ai dit ici... mais vous n'arrêtez pas de laisser supposer qu'il y a des hésitations par rapport à cet engagement et là, vous êtes contraire à la vérité.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial – Président.

VI.- Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial

Document 16-17/246 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de la sprl « Les Films de la Passerelle ».

Document 16-17/247 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Atelier Rock ».

Document 16-17/248 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Jeunesses Musicales de Liège ».

Document 16-17/249 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demandes de soutien de l'asbl « Association de gestion des Domaines touristiques du Vallon de la Lembrée ».

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 3, 4, 5 et 6 de l'ordre du jour (documents 16-17/246, 16-14/247, 16-17/248, 16-17/249) ont été regroupés à la demande des membres de la première Commission.

SÉANCE PUBLIQUE DU 18 MAI 2017

Les documents 16-17/246, 248 et 249 ayant soulevé des questions et remarques, j'invite le rapporteur, Monsieur Pierre ERLER, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. ERLER, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Comme la température monte un peu, je me suis permis de tomber la veste, j'espère que ça ne vous dérange pas.

Effectivement, la première réunion. C'est la première commission s'est réunie mardi dernier à Waremme pour analyser en outre, le dossier 16-17/246 concernant l'octroi de subvention en matière de culture, la demande de soutien de la sprl « Les Films de la Passerelle ».

Commissaire a demandé si la diffusion aurait lieu uniquement sur internet et M. le Député-Président lui a répondu que non, qu'à terme l'objectif soit que ces films soient également diffusés sur les télévisions locales et que d'ailleurs plus largement, il y a une négociation avec le télévisions locales RTC et Télévesdre afin que le culturel soit plus présent sur leurs antennes, encore plus présent qu'aujourd'hui.

Le point a été approuvé par 7 voix pour et 2 abstentions.

Sur le 248, Demande de soutien de l'asbl « Jeunesses Musicales de Liège ». Là un Commissaire a demandé combien de concerts avaient eu lieu à Liège. Il lui a été répondu qu'en 2016, il y avait eu 3 concerts à Liège et 3 à Bruxelles et en 2017, 2 à Liège et 2 à Bruxelles et qu'en conséquent ce subside est passé de 4500€ à 3000€.

Le point est adopté par 7 voix pour et 2 abstentions.

Pour ce qui est du 249, qui concernait la demande de de soutien de l'asbl « Association de gestion des Domaines touristiques du Vallon de la Lembrée ».

Un Commissaire demande si le soutien de 7500€ sera consacré exclusivement à l'encadrement de ce stage. On lui répond que oui et qu'il s'agit d'un stage pour les auteurs, si je puis de dire, de l'écurie « ça balance » pour les inciter à écrire davantage encore en français.

Le point est adopté par 7 voix pour et 2 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial.

En ce qui concerne le document 16-17/247, celui-ci n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. Votre Commission vous propose donc de l'adopter par 7 voix pour et 2 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote de la première Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la première Commission en ce qui concerne ces quatre documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte les quatre résolutions.

Document 16-17/250 : Octroi de subventions en matières de Culture et d'Agriculture – Demande de soutien de l'asbl « Compagnie ART & TCA ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 7 de l'ordre du jour (document 16-17/250). Ce document a été soumis à l'examen des première et quatrième Commissions.

En première Commission, celui-ci a soulevé une question. J'invite le rapporteur, Monsieur Eric LOMBA, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. LOMBA, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers Collègues.

Votre 1ère commission a examiné le document 16-17/250 portant sur l'octroi d'une subvention en matière de culture et d'agriculture à l'asbl Compagnie Art & Tca.

Tout d'abord, des interrogations sur la raison de séparer l'analyse de ce dossier de celle des autres subventions à l'ordre du jour ont été émises.

Il nous a été précisé qu'ayant fait objet d'une inscription similaire à la 4^{ème} commission puisqu'il s'agit d'une subvention culture pour moitié, agriculture pour l'autre moitié, le dossier devait être évoqué séparément.

Il est ensuite rappelé la qualité du projet intitulé: nourrir l'humanité ; qui s'est déroulé en mars, ainsi que les raisons du subventionnement conjoint des départements Culture et Agriculture chacun pour un montant de 2500€.

Un membre insistera enfin particulièrement pour rééditer l'événement à l'avenir.

Votre commission a adopté ladite résolution par 7 voix pour et 2 abstentions.

SÉANCE PUBLIQUE DU 18 MAI 2017

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. En quatrième Commission, ce document n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. Votre Commission vous propose dès lors de l'adopter par 7 voix pour et 2 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions des première et quatrième Commissions ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 16-17/251 : AQUALIS : Première assemblée générale ordinaire fixée au 7 juin 2017.

Document 16-17/252 : SWDE scrl : Assemblée générale extraordinaire fixée au 30 mai 2017.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 8 et 9 de l'ordre du jour (documents 16-17/251, 16-17/252) ont été regroupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

Ces deux documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, votre Commission vous propose de les adopter par 5 voix pour et 3 abstentions pour le document 16-17/251 et par 6 voix pour et 3 abstentions pour le document 252.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB+.

Le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 16-17/253 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Fonds d'entraide de la Province de Liège » – Exercice 2015/Prévisions 2016.

Document 16-17/254 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Aide et Solidarité » – Exercice 2015/Prévisions 2016.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 10 et 11 de l'ordre du jour (documents 16-17/253, 16-17/254) ont été regroupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

Ces deux documents ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur, Mme Isabelle ALBERT, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme ALBERT, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Votre 2^{ème} commission s'est penchée sur l'examen des documents 253 et 254 qui ont suscité des questions.

Concernant le rapport 253, une Commissaire s'interroge sur le nombre et le montant de l'aide familiale alloué par famille et si uniquement réservé aux familles des agents provinciaux.

Il lui est répondu que l'aide est de 300€/ famille et 200€/ enfant à charge et que le montant total de l'aide pour 2015 est de 1100€.

Cette aide s'adresse à tous les orphelins dont la famille habite la province de Liège ou orphelin des victimes d'événements survenus sur la province de Liège.

Concernant le rapport 254, une Commissaire s'interroge sur le mécanisme d'intervention. Comment se fait-il que la Province verse des subsides à l'asbl Aide et Solidarité qui ensuite reverse elle-même à d'autres organismes.

Il lui est répondu qu'en fait, la Province ne subsidie pas cette asbl. Celle-ci réinjecte les intérêts des montants légués.

C'est par 6 voix pour et 3 abstentions que votre 2^{ème} commission vous propose d'adopter la résolution.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

SÉANCE PUBLIQUE DU 18 MAI 2017

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 16-17/255 : Octroi de subventions en matière de Santé – Demande de soutien de l'asbl « GRE-Liège ».

Document 16-17/256 : Octroi de subventions en matière de Santé – Demande de soutien de l'asbl « Enjeu ».

Document 16-17/257 : Octroi de subventions en matière Sociale – Demande de soutien de l'asbl « Les Oliviers ».

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 12, 13 et 14 de l'ordre du jour (documents 16-17/255, 16-17/256, 16-17/247) ont été regroupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

En ce qui concerne le document 16-17/255, je vous informe que Mmes Myriam ABAD-PERICK et Vinciane PIRMOLIN ont quitté la salle.

Ces trois documents ayant soulevé des questions et remarques, j'invite le rapporteur, M. André GERARD, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

M. GERARD, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Pour le document 255, il s'agit d'une demande de soutien en matière de Santé de l'asbl « GRE-Liège », le travail est à destination des hôpitaux puis des professionnels, c'est une aide à l'orientation. C'est une application informatique.

La question est de savoir qui fera évoluer l'application dans le temps ? Il est répondu qu'étant donné que c'est dans le cadre du GRE Santé, cela concerne 9 hôpitaux de notre province et c'est eux qui feront évoluer l'application.

Il n'y a pas eu d'autre question. Il a été approuvé par 6 voix pour et 2 abstentions.

Le dossier 16-17/256. Il s'agit d'une demande de soutien en matière de Santé de l'asbl Enjeux.

SÉANCE PUBLIQUE DU 18 MAI 2017

Un Commissaire demande à ce qu'on puisse lui clarifier l'opération et les objectifs ? Donc, tout d'abord, l'opération : on vulgarise la médecine, on informe le citoyen sur ces évolutions. Ensuite, certaines opérations sont pratiquées en live suivies d'échanges avec les professionnels de la santé mais aussi des projections de films sont organisées afin de sensibiliser sur toutes les matières liées à la santé, telles que, par exemple, la santé mentale.

Pas d'autre question. La Commission s'est positionnée par 6 voix pour et 3 abstentions.

Le dossier 16-17/257. Il s'agit d'une demande de soutien en matière de santé de l'asbl Les Oliviers.

Une seule question : un Commissaire demande combien de résidents y a-t-il dans l'institution ? Il lui est répondu une cinquantaine.

Pas d'autre question sur ce point, il a été voté par 6 voix pour et 3 abstentions.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote de la deuxième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission en ce qui concerne ces trois documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte les trois résolutions.

Document 16-17/258 : Octroi de subventions en matière de Relations extérieures – Demandes de soutien de la Fondation « Euritalia ».

Document 16-17/259 : Octroi de subventions en matières de Relations extérieures, d'Environnement et de Communication – Demande de soutien de la SA « Impact Diffusion ».

M. LE PRESIDENT.- Points 15 et 16 de l'ordre du jour (documents 16-17/258, 16-14/259) ont été regroupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

SÉANCE PUBLIQUE DU 18 MAI 2017

Le document 16-17/259 ayant soulevé des questions et remarques, j'invite le rapporteur, Monsieur Julien MESTREZ, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. MESTREZ, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Gouverneur, Madame la Directrice générale provinciale, Mesdames et Messieurs les membres du Collège, chers Collègues.

Votre deuxième Commission s'est réunie ce 17 mai 2017 pour examiner les points 16-17/258 et 16-17/259.

Concernant le point 16-17/259, un Commissaire demande qui a choisi l'entreprise Impact Diffusion SA, bénéficiaire proposé, comme organisateur des activités du 80^{ième} anniversaire du Port autonome de Liège ? Il lui est répondu que c'est le Port.

Le vote rapporte 6 voix pour, 0 contre et 3 abstentions.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial.

En ce qui concerne le document 16-17/258, celui-ci n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. Votre Commission vous propose donc de l'adopter par 6 voix pour et 3 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote de la deuxième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 16-17/260 : Arrêt des comptes relatifs à l'exercice 2016.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 17 de l'ordre du jour (document 16-17/260).

SÉANCE PUBLIQUE DU 18 MAI 2017

Ce document a été examiné par la troisième Commission et a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur, Monsieur Fabian CULOT, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

M. CULOT, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

La troisième Commission a pris connaissance du rapport relatif à l'arrêt des comptes 2016.

Après l'exposé fait par le Directeur financier, une première question a été posée s'agissant de l'utilisation des billets de trésorerie : la Cour des Comptes dans son rapport souhaiterait que l'inscription de ces billets soit reprise dans les dettes à long terme et plus à court terme.

Le Directeur financier répond que les billets de trésorerie servent à financer environ 45 % du service extraordinaire du budget. Y avoir recours permet à ce jour de bénéficier de taux d'intérêts particulièrement bas, et donc avantageux.

La remarque de la Cour des Comptes concerne dès lors plus une question de méthode de comptabilisation budgétaire plutôt qu'une remarque de fond.

La position exprimée par la Cour paraît discutable, mais des contacts se poursuivront entre les services afin de tenter de trouver une approche convergente quant à l'écriture comptable à utiliser.

Une deuxième question posée concerne la raison pour laquelle la revalorisation de la participation de la Province dans Publifin n'a pas été opérée plus tôt, dès lors qu'elle se réfère, sauf erreur, à des valeurs de 2012.

Il est répondu que les informations n'ont pu être traitées que récemment, et qu'en tout état de cause, cette revalorisation ne fait qu'embellir encore la situation patrimoniale de la Province. Le faire plus tôt n'aurait pu qu'anticiper cette meilleure image encore, mais sans plus.

Une troisième question est relative à la stratégie de la Province en matière de gestion de la dette : si les taux repartent à la hausse, la gestion de la dette ne doit-elle pas être revue ?

Il est répondu qu'aucun signe ne démontre que les taux d'intérêts à court terme vont augmenter prochainement. Les taux à long terme ont légèrement augmenté, mais pas de manière significative.

En tout état de cause, la plupart de nos crédits courent pour une durée de 20 ans. Il n'est pas possible de les remplacer, sauf à payer une indemnité de remploi extrêmement élevée.

Si les taux à court terme devaient par contre connaître une hausse importante, la Province relancerait un marché relatif à la passation d'un nouvel emprunt de longue durée.

SÉANCE PUBLIQUE DU 18 MAI 2017

Une quatrième question concerne le moment auquel l'octroi d'une subvention au bénéfice de la Province est repris dans le compte : est-ce au moment de la décision d'octroi de la subvention, ou au moment de la réception de celle-ci ?

Il est répondu qu'en principe, c'est au moment de la décision d'octroi. Il arrive toutefois que les services ne soient pas informés de cette décision. Dès lors, l'inscription intervient au moment de la réception de la subvention.

Une cinquième question est posée s'agissant de la subvention à l'association « Moi aussi je ping » ? C'est bien ça le nom ?

M. MEUREAU, Député provincial (de son banc).- « Moi aussi je joue au ping » !

M. CULOT, Rapporteur (à la tribune).- Il me semblait bien qu'il manquait un mot ! Excusez-moi, je ne suis pas un habitué de votre Commission (rires).

Donc concernant l'association « Moi aussi je joue au ping » : pourquoi la subvention n'a-t-elle pas été versée à cette association alors que le crédit était inscrit, sauf erreur ?

Il est répondu que cette association pro-méraitait une subvention sur base pluriannuelle. Toutefois, le droit à la subvention d'une année dépend du respect des conditions liées à l'octroi de la subvention pour les exercices antérieurs. En l'espèce, certaines des conditions n'ayant pas été remplies, l'association n'a pas perçu la subvention pour l'exercice 2016.

Une sixième question est posée s'agissant de la subvention au profit du Rallye du Condroz, dès lors que le Commissaire pensait que la Province ne soutenait pas le sport automoteur.

Il est répondu que cette subvention au rallye du Condroz est l'exception qui confirme la règle. Cette exception est justifiée par la participation à ce rallye d'une voiture préparée par les élèves et enseignants d'une de nos écoles.

Enfin, une septième question est posée s'agissant des rémunérations toujours inscrites au compte 2016 s'agissant de personnel des Centres de Lierneux et La Glaise, alors que ceux-ci ne sont plus de propriété provinciale.

Il est répondu qu'en exécution des accords pris au moment de la cession de ces Centres, la Province continue à devoir prendre à sa charge certains traitements, ainsi que la valeur représentant le différentiel de traitement des agents suite à leur passage de 36 heures/semaine à 38 heures.

Après avoir examiné le rapport et répondu aux questions, le Député adresse ses vifs remerciements et félicitations au Directeur financier provincial et à ses services pour la qualité du travail accompli.

Le vote de la Commission a été de 8 voix pour et 3 abstentions

SÉANCE PUBLIQUE DU 18 MAI 2017

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. HODY. Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

M. HODY, Chef de groupe (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Juste un mot. Nous allons nous abstenir sur le compte, c'est pour ça que je monte à la tribune, nous ne contestons évidemment pas la légalité, surtout les critiques très positives émises par la Cour des Comptes.

Toutefois, le compte évidemment étant la mise en œuvre pratique du budget auquel nous nous sommes opposés, notamment relativement à cet impôt au précompte immobilier qui nous semble parfaitement injuste, donc je confirme que nous nous abstiendrons de manière constructive.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. M. SPITS. Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

M. SPITS, Chef de groupe (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Au fait, ce que vient de dire mon collègue Marc HODY est évidemment, c'est une analyse que nous partageons, au fait, nous ne contestons évidemment pas, nous avons d'abord analysé évidemment le document avec beaucoup de rigueur. Nous pouvons signaler le travail vraiment parfait qui a été fait, les comptes sont évidemment bons, ce que nous ne contestons pas, mais ils viennent évidemment d'un fait qu'au début d'une législature, une augmentation de taxe pour laquelle nous n'étions évidemment pas d'accord donc, résultant d'un acte politique, le fait de voter en abstention pour ce point-ci résulte tout simplement d'une volonté de marquer, non pas notre désaccord ni même notre abstention par rapport aux chiffres mais par rapport à un acte politique qui a été posé au début de législature.

Donc, pour la même raison, nous nous abstiendrons tout en soulignant évidemment le travail parfait réalisé par les services financiers de la Province.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. Pas d'autres demandes d'interventions ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR

Qui est contre ?

SÉANCE PUBLIQUE DU 18 MAI 2017

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 16-17/261 : Approbation des comptes de gestion pour l'année 2016 des fonds provenant de différents legs.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 18 de l'ordre du jour (document 16-17/261).

Ce document a été examiné par la troisième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 8 voix pour et 3 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte les onze résolutions.

Document 16-17/262 : Marché public de fournitures – Mode de passation et conditions du marché relatif à l'acquisition de pagers individuels et accessoires en formation et assistance pour le personnel opérationnel des zones de secours de la Province de Liège pour une période de 4 ans.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 19 de l'ordre du jour (document 16-17/262).

Ce document a été examiné par la troisième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 8 voix pour et 3 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB+, le groupe CDH-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 16-17/263 : Pôle Ballons de Waremme – Concession de service public pour l'exploitation de la cafétéria-restaurant.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 20 de l'ordre du jour (document 16-17/263).

Ce document a été examiné par la troisième Commission et n'a soulevé aucune question ni aucune remarque. C'est donc par 8 voix pour et 3 abstention que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 16-17/264 : Mise en non-valeurs de créances dues à la Bibliothèque des Chiroux.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 21 de l'ordre du jour (document 16-17/264).

Ce document a été examiné par la troisième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 8 voix pour et 3 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

SÉANCE PUBLIQUE DU 18 MAI 2017

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 16-17/265 : Mise à disposition des communes d'un fonctionnaire provincial chargé d'infliger les amendes administratives.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 22 de l'ordre du jour (document 16-17/265).

Ce document a été examiné par la troisième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 8 voix pour et 3 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO,

Qui est contre ? Le groupe PTB+

Qui s'abstient ?

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 16-17/266 : Avis à donner sur le projet de budget de l'exercice 2013 de la Mosquée SULTAN AHMET de Verviers.

Document 16-17/267 : Avis à donner sur le compte de l'exercice 2016 de la Fabrique d'Eglise orthodoxe Saints Alexandre Nevsky et Séraphim de Sarov à Liège.

Document 16-17/268 : Avis à donner sur le compte de l'exercice 2016 de la Fabrique d'Eglise orthodoxe grecque Sainte-Barbe à Liège.

Document 16-17/269 : Avis à donner sur la modification budgétaire n° 1 de l'exercice 2017 arrêtée par l'Etablissement d'Assistance Morale du Conseil Central Laïque de la Province de Liège.

Document 16-17/270 : Avis à donner sur la modification budgétaire n° 1 de l'exercice 2017 de la Fabrique d'Eglise orthodoxe grecque Sainte-Barbe à Liège.

Document 16-17/271 : Avis à donner sur le projet de budget de l'exercice 2017 de la Mosquée MERKEZ CAMII à Liège.

Document 16-17/272 : Avis à donner sur le projet de budget de l'exercice 2017 de la Mosquée AKSEMSSETIN CAMII à Blegny.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 23, 24, 25, 26, 27, 28 et 29 de l'ordre du jour (documents 16-17/266, 16-17/267, 16-17/268, 16-17/269, 16-17/270, 16-17/271, 16-17/272) ont été regroupés à la demande des membres de la troisième Commission.

Le document 16-17/266 ayant soulevé des questions et remarque, j'invite le rapporteur, Mme Vinciane SOHET, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme SOHET, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

À l'examen des points relatifs aux comptes et budgets des différentes mosquées et églises orthodoxes, pour précéder la question récurrente par rapport aux délais, le Député a demandé au service d'expliquer les raisons de la présentation du budget 2013 d'une des mosquées.

En effet, des contacts ont été pris avec la Région wallonne, des réunions ont également eu lieu afin de régulariser ces situations.

La Région wallonne a décidé d'accélérer les choses via un nouveau décret en 2015. Il y a eu des réunions avec les mosquées et le collectif musulman. C'était une personne externe qui s'occupait des comptes et budgets.

Un courrier a été envoyé afin de tout remettre en ordre. C'est une compétence du Collège et pas du Conseil provincial. On a maintenant 40 jours pour remettre un avis.

Un Commissaire demande pourquoi un budget de 2013 peut-il encore être présenté maintenant ? C'est une décision de la tutelle, tant qu'elle n'en a pas rendu ce n'est pas possible de le présenter. Dans le cas particulier de la mosquée Sultan Ahmed, tous les comptes jusque 2016 ont été envoyés mais il manquait des documents pour 2013, ça a donc été bloqué tant que le budget 2013 n'est pas passé.

SÉANCE PUBLIQUE DU 18 MAI 2017

En mars 2017, des réunions d'états des lieux ont été organisées avec les mosquées, la Région wallonne et la Province afin de déterminer les problèmes de chaque mosquée.

La Région wallonne aide les mosquées à établir leurs comptes car ils n'ont plus le consultant externe pour le faire et ce, depuis 2015. C'est compliqué pour eux.

Un Commissaire s'étonne que ce soit un budget présenté en 2017 pour 2013, il pense que ça devrait plutôt être un compte.

Il lui est répondu que c'est dû au fait que les mosquées reçoivent des subsides d'asbl qu'ils doivent rembourser.

Le même Commissaire demande si on peut avoir une photographie des comptes des mosquées, par exemple à Verviers?

Il lui est répondu que pour la mosquée Oran Gazi c'était bloqué pour le compte 2015.

Les mosquées Sultan Ahmed et Asahaba, les comptes se sont perdus dans les méandres du circuit. Le budget 2014 est en attente d'une décision de tutelle.

On ne prévoit pas toujours une intervention de la Province.

La Région wallonne vérifie la traçabilité des endroits d'où provient l'argent.

Un Commissaire se dit heureux que les choses s'améliorent mais pense que des contraintes posent des difficultés aux responsables des mosquées. Il demande si la Province ne pourrait pas être un intermédiaire pour les aider.

Il lui est répondu que la Région wallonne les aide déjà, ce n'est pas une compétence provinciale.

Le même commissaire demande si toutes les mosquées ont été informées ? Il lui est répondu que oui, elles ont toutes été contactées par l'attaché économiste qui les a informés de l'existence de guichets. L'aide matérielle, intellectuelle et mécanique est donnée par la Région wallonne.

S'en est suivi après ça un échange nourri de questions purement techniques pour lesquelles le Député a proposé qu'elles soient plutôt transmises par écrit pour permettre aux agents de préparer des réponses plus précises.

Il a également souligné l'importance de l'avis de la tutelle.

Je vous remercie.

SÉANCE PUBLIQUE DU 18 MAI 2017

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. En ce qui concerne les documents 16-17/267, 268, 269, 270, 271 et 272, ceux-ci n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question. Votre Commission vous propose dès lors de les adopter par 8 voix pour et 3 abstentions pour les documents 267 et 268, et par 7 voix pour et 3 abstentions pour les documents 269, 270, 271 et 272.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. SPITS. Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

M. SPITS, Chef de groupe (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Et bien voilà, on a eu un cas similaire au point 23 au Conseil passé pour des raisons de timing évidemment, je crois qu'on était en 2014 et au dernier Conseil on s'était abstenu, donc nous allons pour cette même raison et non évidemment pas contre le culte, nous abstenir pour le point 23.

Donc je demanderai peut être de scinder le point 23 et les autres pour lesquels nous avons un vote globale.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. M. HODY. Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

M. HODY, Chef de groupe (à la tribune).- Le Groupe ECOLO votera pour. En réalité, nous nous posons des questions en Commission et visiblement, comme le Député l'a dit, il y a eu des avancées très très concrètes et visiblement, la Région s'est aussi bien rendu compte de la difficulté. Quand nous entendons que des fonctionnaires dévoués vont être tout simplement chargés de prendre contact avec les différents représentants du culte musulman, nous estimons que ça va dans le bon sens.

On est au milieu du gué, soit on laisse tomber, on critique, on dit ça ne va pas et on monte au créneau, et on jette le discrédit encore plus et dans le contexte actuel, je pense que ça ne va pas dans le bon sens, ou soit on tend les perches nécessaires quand il y a des difficultés véritablement de connaissance et de compétence parfois, parce que je pense qu'abandonner techniquement ceux qui ne remplissent pas un certain nombre de critères, je pense que ça n'arrange pas le problème, ça l'amplifie et dans le contexte philosophico-religieux actuel, je pense qu'il vaut mieux avoir une démarche constructive dans ce sens-là.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. D'autres demandes d'interventions ? M. MEUREAU. Vous avez la parole Monsieur le Député provincial.

M. MEUREAU, Député provincial (de son banc).- Monsieur le Président, je le dirai de mon banc. Tout simplement, je m'inscris tout à fait dans la position qui vient d'être prise

SÉANCE PUBLIQUE DU 18 MAI 2017

Je rappelle que le rôle de la Province de Liège est de faire le lien avec la tutelle des cultes qui est la Région. Son rôle doit simplement est un facilitateur. Nous avons simplement ce rôle de transmission. Les contacts ont été pris avec la tutelle et avec les représentants des cultes et je pense que le but de favoriser ces contacts peut aider à accélérer une solution plus définitive.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député. Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ou de réponses ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Je vous suggère que l'on vote sur tous les documents sauf le 266 dans un premier temps. Je suppose qu'on peut regrouper le tout ?

Donc, en dehors du document 266 :

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission en ce qui concerne ces six documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte les six résolutions.

J'en viens maintenant au document 266 :

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission en ce qui concerne le document 266 ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 16-17/273 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « Mémorial Van Damme ».

Document 16-17/274 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « Ecole des Jeunes du Royal Football Club Liégeois ».

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 30 et 31 de l'ordre du jour (documents 16-17/273, 16-17/274) ont été regroupés à la demande des membres de la troisième Commission.

Ces deux documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, votre Commission vous propose de les adopter par 7 voix pour et 3 abstentions pour le document 16-17/273 et par 7 voix pour et 2 abstentions pour le document 274.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 16-17/275 : Désignation au 1^{er} avril 2017 d'un receveur spécial des recettes à l'Institut Provincial d'Enseignement Secondaire de Huy.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 32 de l'ordre du jour (document 16-17/275).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 7 voix pour et 2 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 16-17/276 : Convention de collaboration entre la Province du Brabant wallon, la Province de Liège et l'Association Wallonne de l'Élevage asbl (Awé asbl) portant sur un programme de sélection et de sauvegarde du porc Piétrain.

SÉANCE PUBLIQUE DU 18 MAI 2017

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 33 de l'ordre du jour (document 16-17/276).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et a soulevé des questions et remarque. J'invite donc le rapporteur, Mme Marie MONVILLE, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme MONVILLE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Votre quatrième Commission s'est réunie ce 15 mai et a examiné la convention de collaboration entre la Province du Brabant Wallon, la Province de Liège et l'AWE portant sur un programme de sélection et de sauvegarde du porc Piétrain.

Ce projet vise à sauvegarder le patrimoine génétique de cette race porcine originaire du Piétrain sur la commune de Jodoigne, rendue populaire en Belgique mais aussi répandue en Europe, mais qui souffre d'une désaffection des éleveurs suite à une crise porcine.

La démarche visée par cette convention consiste à d'abord identifier dans les exploitations porcines les verrats de cette race, ensuite les acheminer à Wavre et les tenir en quarantaine pour s'assurer que l'animal est sain et enfin, les transférer vers le centre d'insémination d'Argenteau et procéder à la collecte des semences afin de constituer la banque génétique.

Un Commissaire se réjouit de cette première collaboration entre l'AWE et notre Centre d'Argenteau et s'interroge sur les prises en charge et leur durée.

L'intervention de chaque partenaire est donc précisée : l'AWE de son côté assure le transport des verrats et joue un rôle de liaison dans ce projet ; le Centre de Wavre prend en charge le coût de la mise en quarantaine ; le Centre d'Argenteau assume le coût pendant la période de production de 3 mois maximum.

Enfin, il nous est signalé qu'un premier lot est déjà en route et qu'une présentation du projet suivra. L'engagement est ici prévu pour une période de 3 années au terme desquelles une réflexion sur la reconduction du projet sera envisagée ou pas.

Le point a été adopté par 7 voix pour et 2 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 16-17/277 : Prise de connaissance trimestrielle des travaux relevant du budget extraordinaire adjugés à un montant inférieur à 85.000 € hors TVA.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 34 de l'ordre du jour (document 16-17/277).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Il s'agit d'une prise de connaissance.

Le Conseil a donc pris connaissance de ladite résolution.

Document 16-17/278 : Marché public de travaux – Mode de passation et conditions du marché – haute Ecole de la Province de Liège, site du Barbou – Remplacement des chaudières.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Point 35 de l'ordre du jour (documents 16-17/278).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est par votre 7 voix pour et 2 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

SÉANCE PUBLIQUE DU 18 MAI 2017**Document 16-17/279 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Centre Provincial Liégeois de Production » Animales » - Exercice 2015/Prévisions 2016.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 36 de l'ordre du jour (document 16-17/279).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et a soulevé une question. J'invite donc le rapporteur, M. Gérard GEORGES, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

M. GEORGES, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Il nous est rappelé que ce secteur a traversé une période très difficile liée notamment à la fluctuation, à la baisse du prix du lait, avec pour conséquence toute une série de questionnements pour l'avenir du secteur face à cette crise.

Malgré cette situation délicate, le travail de l'ASBL « CPL » est considéré comme positif car les missions pédagogiques ont été remplies grâce à l'étroite collaboration des 2 écoles de La Reid, celle du secondaire et celle du supérieur ; les missions en ce qui concerne son organisation ont été remplies grâce à la collaboration des organismes agricoles ; les missions de recherche ont été rencontrées grâce notamment à la collaboration de l'Université ; les missions d'information aux producteurs par le CPL ont également été bien remplies.

Un Commissaire pose la question suivante : « Qu'en est-il en ce qui concerne l'actualisation de cette collaboration pour les mois à venir ? ».

La réponse apportée peut se résumer de la manière suivante : « nous sommes en pleine réflexion mais nous savons déjà que l'avenir se présentera différemment et donc que nos missions seront différentes. A retenir déjà que notre Province a la volonté de continuer à soutenir le secteur tout en reprenant la production de porcs et en contribuant à soutenir le secteur laitier via notamment sa ferme pédagogique. D'ici quelques mois on y verra plus claire car les départements concernés à savoir l'Agriculture et l'Enseignement sont toujours, à la date de ce jour, en pleine réflexion et avec l'ASL « CPL » et avec le monde agricole ».

Voilà Monsieur le Président, chers Collègues, c'est par 7 voix pour et 2 absentions que notre quatrième Commission s'est prononcée sur ce point 36 de l'ordre du jour initial de notre Conseil.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de Groupe. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 16-17/280 : Octroi de subventions en matière d'Agriculture – Demande de soutien de l'asbl « Les Meneurs du Pays de Herve ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 37 de l'ordre du jour (document 16-17/280).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 7 voix pour et 2 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 16-17/281 : Octroi de subventions en matière de Formation – Soutien aux asbl « Aux Sources », « Rebonds », « Compas Format » et au « Zentrum für Förderpädagogik - Time-out » dans le cadre du projet Espace Tremplin.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 38 de l'ordre du jour (document 16-17/281).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 6 voix pour et 2 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

SÉANCE PUBLIQUE DU 18 MAI 2017

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

VII.- Approbation du procès-verbal de la réunion du 27 avril 2017

M. LE PRESIDENT.- Point 39 de l'ordre jour.

Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de notre dernière réunion, je le déclare approuvé.

VIII.- Clôture de la réunion

Je déclare close la séance publique de ce jour tout en félicitant Monsieur CONTENT qui s'est marié entre le dernier Conseil et celui-ci donc, on tenait à vous féliciter, je suppose que vous mettez un verre après, à la sixième Commission ?

(Rires)

La prochaine séance ordinaire du Conseil provincial aura lieu le lundi 15 juin 2017 à 15 heures.

La réunion publique est levée à 16h20'.

IX.- Séance à huis clos

M. LE PRESIDENT.- En application de l'article L2212-15 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et de l'article 50 de notre Règlement d'Ordre intérieur, je prononce le huis clos pour la suite de nos travaux de ce jour.

SÉANCE PUBLIQUE DU 18 MAI 2017

Je prierai Monsieur le responsable de l'enregistrement et de la sonorisation de bien vouloir prendre les mesures qui s'imposent pour ce huis clos, également Messieurs les fonctionnaires et représentants de la presse de bien vouloir quitter notre salle, sans oublier que Messieurs les huissiers veilleront d'une part à ce que les tribunes réservées au public soient libérées et d'autre part, à ce que les portes de cette salle soient fermées.